



**FAIRE DE LA FRANCE L'UN DES
PÔLES DE LA HEALTHTECH LES PLUS
COMPÉTITIFS ET INNOVANTS**



FUTUR LEADER EUROPÉEN DE LA HEALTHTECH

Classé leader en termes d'accès aux soins par l'OCDE, le secteur de la santé en France a démontré sa résilience pendant la crise du Covid.

Pour devenir un nouveau pôle mondial des technologies de santé et le premier pays européen pour la production de nouveaux médicaments, la France doit accueillir davantage d'investisseurs étrangers.

Chiffre d'affaires de 90 Md€ (Fédération Française des Industries de Santé) 3^e secteur à l'export (34 Md€)
6,7 Md€ d'investissements annuels en R&D 30 000 chercheurs publics

Un système unique de protection sociale permettant à 67 M de personnes d'avoir accès facilement aux soins et aux médicaments.

76,8 % de remboursement des dépenses de santé par l'assurance maladie pour les personnes travaillant ou vivant en France
200 Md€ de dépenses publiques pour la santé.





DEUXIÈME MARCHÉ PHARMACEUTIQUE EUROPÉEN

5^e marché mondial pour les médicaments à usage humain



French
Healthcare

Une initiative public-privé innovante fédérant les acteurs clés de la santé (entreprises, chercheurs, professionnels, pôles de compétitivité...) pour promouvoir leur expertise, leurs technologies et leurs opérations à l'international

60 Md€ générés par les laboratoires pharmaceutiques français en 2019 (Leem, 2020)
3 100 entreprises pharmaceutiques employant 455 000 personnes

720 entreprises Biotech (l'oncologie est leur principale cible thérapeutique)
886 sociétés de MedTech et de diagnostic (panorama France Biotech 2019)
60 nouvelles entreprises Biotech créées chaque année (Féfis)

Plus de 22 000 pharmacies

488 € dépensés en moyenne en médicaments en France par an et par habitant en 2018 (Leem, 2019)



UN ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION COLLABORATIF

4 centres de recherche classés au Top 25 des instituts de recherche les plus innovants du monde 2019 (Reuters)



Inserm

2^e institut de recherche médicale du monde (Scimago, 2018)

1^{er} pays d'Europe en termes de brevets déposés dans le domaine de la biotechnologie et des produits pharmaceutiques (EPO, 2018)

73 universités

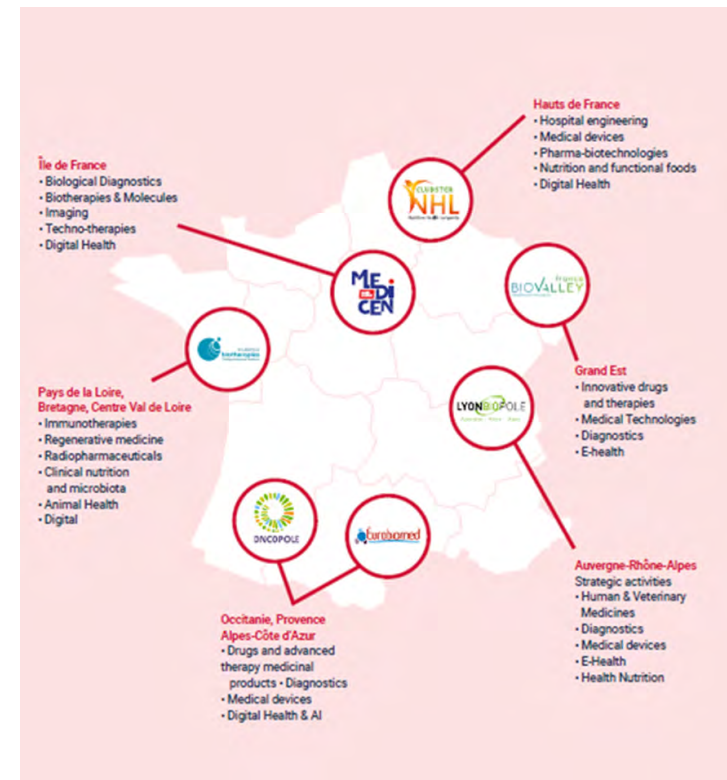
(L'Université Paris-Saclay se classe au 14^e rang du classement académique des universités mondiales 2020 de Shanghai)

13 prix Nobel en médecine (French Healthcare 2019)

52 % des entreprises de Healthtech créées en France sont issues de la recherche publique ou universitaire (France Biotech 2019)

800 M€ de crédit d'impôt R&D par an pour le secteur de la santé en France

1^{er} pays européen en nombre d'études cliniques (Panorama France Healthtech 2019)





DÉVELOPPER LA BIOPRODUCTION EN FAVORISANT LA TECHNOLOGIE DISRUPTIVE

« La production de thérapies biologiques innovantes est un enjeu concurrentiel aussi important qu'indispensable pour garantir aux patients un meilleur accès aux innovations de demain et garantir notre indépendance sanitaire. »

(Rapport Conseil National de l'Industrie, 2019)

32 sites de bioproduction en France (avec 3 entreprises internationales) représentant 8 463 emplois.

La France cherche à :

- attirer et développer les technologies disruptives
- diminuer ses coûts de bioproduction
- créer un réseau de start-up et de PME
- renforcer son offre de formation aux nouvelles technologies

6 plans d'actions (dont la bioproduction) portés par le **CSF-ITS** (Comité Stratégique de Filière Industries) parmi lesquels :

- Intelligence Artificielle et santé
- Antibiorésistance
- Emploi et formation





LA SANTÉ NUMÉRIQUE EST UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE

Un marché de 3 milliards d'euros avec un potentiel pouvant atteindre 16 à 22 milliards par an (Institut Montaigne, 2019) porté par

- **Le vieillissement de sa population.** 11 Md€ pour les soins de longue durée aux personnes âgées (+2 % par an ces dernières années) ;
- **Le développement des maladies chroniques**
- **La nécessité d'optimiser le parcours du patient.** Le transport des patients (5 Md€/an) et les soins infirmiers délivrés en ville (8 Md€/an) augmentent chacun d'environ 4 % par an tandis que la consommation de soins hospitaliers (72 Md€/an) augmente de 2 % par an (*rapport Potier 2019*).

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS A LANCÉ PLUSIEURS INITIATIVES :

Health Data Hub

accès simplifié aux données de santé pour tous les professionnels de santé et équipes de recherche

Ma Santé 2022

favoriser la transition vers la santé numérique, avec des outils tels que le dossier médical partagé (DMP)

PIA4

(Programme Investissements d'Avenir)
investissements spécifiques dans la santé numérique

"Engagé pour la e-santé"

Une chartre signée par 235 sociétés de healthtech

Plus de **200** start-up de santé numérique emploient **30,000** personnes en France (*French Healthcare 2019*)





UNE STRATÉGIE POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

SÉCURISER LA CHAÎNE DE VALEUR ET ENCOURAGER LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

600 M€ - Subventions des nouveaux projets industriels dans des domaines stratégiques **dont le secteur de la santé** (médicaments, dispositifs médicaux, diagnostics). Appel à projets 2020, 2021 et 2022 Base minimum de dépenses éligibles (secteur de la santé) : **€1M**

RENFORCER LES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE 4.0

Septembre 2020 :

240 M€ pour l'industrie 4.0 dont 40 M€ en 2020

Projets industriels réalisés par les petites entreprises et entreprises de taille intermédiaire

Un nouveau dispositif permettant de financer jusqu'à **40 % des équipements éligibles** (équipements robotisés, capteurs de collecte de données, équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle, logiciels ou équipements utilisant l'intelligence artificielle), dans le cadre d'appels à projets en **2020, 2021 et 2022**

SOUTENIR LA RECHERCHE PRIVÉE ET PUBLIQUE

25 Md€ - d'investissements **publics supplémentaires dans le système de recherche français** dans les 10 prochaines années, dont **5 Md€ dans les sciences de la santé**

300M€ - Pour renforcer les passerelles entre la recherche privée et publique par la création d'emplois temporaires (12 à 24 mois) de R&D pour les chercheurs du secteur privé dans des laboratoires publics, 80 % du salaire étant pris en charge par l'État

Un **Crédit d'impôt recherche** (attractif et stable (30 % des dépenses annuelles de R&D jusqu'à 100 M€ par entreprise) plaçant la France **en première position des pays de l'OCDE pour le financement de la R&D** (2019)

ENCOURAGER LA DÉCARBONISATION DE L'INDUSTRIE

Une enveloppe budgétaire de 1,2 Md€ dont 200 M€ en 2020 – un nouveau fonds vers la décarbonisation de l'industrie Subvention pour les industriels qui achètent des **équipements pour réduire les émissions de CO2 ou améliorer l'efficacité énergétique.**

Liste des dépenses éligibles [ici](#)

Subvention maximale (selon le type d'équipement) : jusqu'à 30 % des dépenses éligibles pour les grandes entreprises ; jusqu'à 40 % pour les ETI ; jusqu'à 50 % pour les PME



UNE STRATÉGIE POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU MARCHÉ DES PRODUITS INNOVANTS

Septembre 2020 :

Lancement du **GIO**, "Guichet Innovation et Orientation" par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), nouveau portail et service d'accompagnement pour aider les entreprises innovantes dans leurs démarches juridiques françaises, **de la R&D au marketing**.

Dès 2021, la simplification majeure du dispositif français **d'Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU)** permettra **d'accélérer l'accès des patients aux innovations** et de donner **plus de prévisibilité** aux entreprises.

MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ

6 Md€ - Pour la **transformation, la rénovation, l'équipement et la numérisation** des établissements médico-sociaux, **La restructuration** de l'offre de soins et **la modernisation des outils numériques** de santé





CADRE RÉGLEMENTAIRE : UN DIALOGUE RÉGULIER ET CONSTRUCTIF ENTRE L'ÉTAT ET LES INDUSTRIES DE SANTÉ

CONSEIL STRATÉGIQUE DES INDUSTRIES DE SANTÉ (CSIS)

Prochain CSIS: Juillet 2021

Un **forum bisannuel** unique créé en 2004 qui réunit **décideurs publics** et dirigeants **d'entreprises françaises et internationales**

Programme de travail commun – Engagements réciproques – Nouvelles mesures sur les points d'organisation de l'industrie

8^e CSIS tenu en juillet 2018 : 48 nouvelles mesures dont **85 % déjà effectives** avec des résultats tangibles :

Health Data Hub – Accélération des études cliniques –

Vers plus de compétitivité et de prévisibilité pour les entreprises internationales qui choisissent la France

ACCORDS-CADRES RÉGLEMENTAIRES PLURIANNUELS

Principe de **relation contractuelle État/Industrie** – une spécificité française appréciée par les entreprises de santé

Structurés par **des cadres de référence pluriannuels pour la tarification et la réglementation des produits de santé** en France, établis entre le **Comité de tarification (CEPS)** et **les principales instances représentatives du secteur**

(LEEM pour le pharma / SNITEM pour le MTD)

Pharma : nouvel accord en négociation – prévu fin 2020





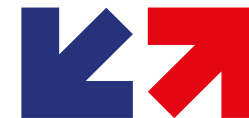
WWW.CHOOSFRANCE.FR

**CONTACT:
INVEST@BUSINESSFRANCE.FR**



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BUSINESSFRANCE

